



REGLEMENT DES RÉGIONALES D'ÉLEVAGE

Extraits du règlement des expositions de la S.C.C.

PREAMBULE

Les régionales d'Élevage sont organisées par un club de race **sans attribution du CACS** pour favoriser l'amélioration et la promotion des chiens de **pure race**.

Le qualificatif EXCELLENT est pris en compte dans la grille de sélection en vigueur jusqu'à la cotation « SELECTIONNE » 4/6.

Un TAN peut être jumelé avec une RE. Dans ce cas les chiens se présentent au fil de l'eau au ring du juge après ou avant l'épreuve de travail mais obligatoirement **AVANT** l'épreuve de rapport à l'eau.

REGLEMENT S.C.C.

- **Le catalogue devra comporter le nom du Responsable du « bien-être animal » cela peut être l'organisateur ou un membre de son équipe. (Directive SCC)**
- Le règlement des R.E. peut différer du règlement des autres expositions
- Le jugement est rendu par un juge unique par classe ou par un jury de 2 ou 3 juges, **pas de classement des chiens**, le meilleur jeune, le meilleur de la RE et le meilleur poil seront récompensés.
- Les juges sont tous des juges qualifiés de la S.C.C. pour la race
- Les juges sont autorisés à prendre connaissance des origines des chiens présentés
- Cette exposition peut comporter des épreuves particulières (test de caractère, contrôle d'aptitudes)
- La détection des sujets dysplasiques peut être exigée, voire d'autres tares génétiques permettant d'évaluer l'état sanitaire de la race
- Des confirmations peuvent être effectuées au cours d'une R.E.

ENGAGEMENTS

- Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.
- Ne seront admis à l'Exposition que les chiens inscrits en tant que GRIFFON D'ARRÊT KORTHALS par un organisme reconnu par la SCC et la FCI.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

Qualificatifs :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant " de la classe " et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

ASSEZ-BON : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

INSUFFISANT : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

TRES PROMETTEUR et **PROMETTEUR** : deux qualificatifs qui peuvent être attribués aux jeunes chiens présentés.

Il n'y a pas d'autres lots spéciaux autre que le MEILLEUR POIL.

Mise à jour le 11.04 2024